



Mariage, cohabitation, relation sexuelles. Qu'en dit la Bible ?



Genèse 2/24 : « C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair »

(Selon 1 Corinthiens 6/16-17, cette expression comprend la relation sexuelle).

Matthieu 1/18 : « Voici de quelle manière arriva la naissance de Jésus-Christ. Marie, sa mère, ayant été fiancée à Joseph, se trouva enceinte par la vertu du Saint-Esprit avant qu'ils eussent habité ensemble »

(Le sens est donné dans 1/25 – « il ne l'a connu point »).

Matthieu 19/3-8 : « Les pharisiens l'abordèrent, et dirent, pour l'éprouver: Est-il permis à un homme de répudier sa femme pour un motif quelconque ? Il répondit : N'avez-vous pas lu que le créateur, au commencement, fit l'homme et la femme et qu'il dit : C'est pourquoi l'homme quittera son père et sa mère, et s'attachera à sa femme, et ils deviendront une seule chair ? Ainsi ils ne sont plus deux, mais ils sont une seule chair. Que l'homme ne sépare pas ce que Dieu a joint. Pourquoi donc, lui dirent-ils, Moïse a-t-il prescrit de donner à la femme une lettre de divorce et de la répudier ? Il leur répondit : C'est à cause de la dureté de votre cœur que Moïse vous a permis de répudier vos femmes ; au commencement, il n'en était pas ainsi ».

Jean 4/16-18 : « Va, lui dit Jésus, appelle ton mari, et viens ici. La femme répondit : Je n'ai point de mari. Jésus lui dit : Tu as eu raison de dire : Je n'ai point de mari. Car tu as eu cinq maris, et celui que tu as maintenant n'est pas ton mari. En cela tu as dit vrai ».

Romains 7/2 : « Ainsi, une femme mariée est liée par la loi à son mari tant qu'il est vivant ; mais si le mari meurt, elle est dégagée de la loi qui la liait à son mari ».

1 Corinthiens 7/2 : « Toutefois, pour éviter l'impudicité, que chacun ait sa femme, et que chaque femme ait son mari. La femme n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est le mari ; et pareillement, le mari n'a pas autorité sur son propre corps, mais c'est la femme. Ne vous privez point l'un de l'autre... ».

1 Corinthiens 7/27 : « Es-tu lié à une femme, ne cherche pas à rompre ce lien ; es-tu délié d'une femme, ne cherche pas une femme ».

1 Thessaloniens 4/1-5 : « Au reste, frères, puisque vous avez appris de nous comment vous devez vous conduire et plaire à Dieu (...) Vous savez, en effet, quels préceptes nous vous avons donnés de la part du Seigneur Jésus. Ce que Dieu veut, c'est votre sanctification; c'est que vous vous absteniez de l'impudicité; c'est que chacun de vous sache posséder son corps dans la sainteté et l'honnêteté, sans vous livrer à une convoitise passionnée, comme font les païens qui ne connaissent pas Dieu ».

Hébreux 13/4 : « Que le mariage soit honoré de tous, et le lit (« conjugal » est sous-entendu) exempt de souillure, car Dieu jugera les impudiques et les adultères ».

Conclusions :

1° La Parole de Dieu conçoit le mariage comme un contrat légal. La personne mariée est liée par la loi ; il faut un acte légal pour créer et pour rompre ce lien.

2° Les relations sexuelles sont permises (et même ordonnées) uniquement dans le cadre du mariage légalement conçu. En dehors de ce cadre, ces mêmes relations sont appelées « impudicité » et sont formellement défendues.

3° Dieu ordonne à l'homme de s'attacher à (habiter avec, former un nouveau foyer avec) et de devenir une seule chair avec sa femme - celle qu'il a épousé.

4° La cohabitation (comme les relations sexuelles) est réservée aux couples mariés (Matthieu 1/18 cf. Exode 22/16 ; Deutéronome 22/23-24, 28).

